

Luxembourg:Luxembourg/7/fr

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture (MAAV) s'occupe de la politique agricole et prépare des projets de législation dans des domaines spécifiques de la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, de la qualité des denrées alimentaires, ainsi que de la santé et du bien-être des animaux. Comme tous les ministères, le MAAV est soutenu par des autorités compétentes, telles que l'Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire (ALVA) et l'Administration des services techniques agricoles (ASTA).

Retrieved from

"<https://worldfoodsafetyalmanac.bfr.berlin/index.php?title=Translations:Luxembourg:Luxembourg/7/fr&oldid=7757>"

This page was last edited on 22 March 2024, at 10:42 from ALVA2.